



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Séance du : 18 février 2025
Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09
Présents ou représentés : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Alain FAUST, Stéphane FERRIER, Sylvie MATHON, Per ONOL LANG, Anthony SIONNET
Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Alain FAUST

Absents : -

Secrétaire de séance élu : Sylvie Mathon

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2025
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

• Ordre du jour

Délibération N°	Objet
	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2025
2025-009	Budget lotissement Les Terrasses – Approbation du compte financier unique 2024
2025-010	Budget lotissement Les Terrasses – Affectation des résultats 2024
2025-011	Budget lotissement Les Terrasses – Vote du budget primitif 2025
2025-012	Budget eau – Approbation du compte financier unique 2024
2025-013	Budget eau – Affectation des résultats 2024
2025-014	Budget eau – Vote du budget primitif 2025
2025-015	Budget général – Approbation du compte financier unique 2024
2025-016	Budget général – Affectation des résultats 2024
2025-017	Budget général – Participation des communes au budget 2025 du Sivom
2025-018	Budget général – Vote des taux des taxes locales
2025-019	Budget général – Subventions aux associations 2025
2025-020	Budget général – Vote du budget primitif 2025

• Délibération n°2025-009 : Budget lotissement Les Terrasses – Approbation du compte financier unique 2024

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés ; entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

	BP 2024	Réalisé 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 400,00 €	5 400,00 €
Achat d'études	5 400,00 €	5 400,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	3 600,00 €
Amortissements	10 000,00 €	3 600,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 910,00 €	3 600,00 €
Report	5 910,00 €	0,00 €
Amortissements	10 000,00 €	3 600,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 910,00 €	0,00 €
Communes membres du GFP	15 910,00 €	0,00 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n°2025-010 : Budget lotissement Les Terrasses – Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -9 510.00
€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -5 400.00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00 €



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 14 910.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n° 2025 – 011 - BUDGET LOTISSEMENT LES TERRASSES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la loi 82-123 du 2 mars 1982 et, notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel relatif au budget prévisionnel relatif au budget général, pour l'exercice 2025,

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 400,00 €	5 400,00 €	0,00 €
Achat d'études	5 400,00 €	5 400,00 €	0,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	3 600,00 €	0,00 €
Amortissements	10 000,00 €	3 600,00 €	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 910,00 €	3 600,00 €	14 910,00 €
Report	5 910,00 €	0,00 €	14 910,00 €
Amortissements	10 000,00 €	3 600,00 €	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 910,00 €	0,00 €	14 910,00 €
Communes membres du GFP	15 910,00 €	0,00 €	14 910,00 €

• Délibération n°2025-012 : BUGDET EAU APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés ; entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

EAU ET ASSAINISSEMENT - EAU LA GRAVE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	188 365,84	213 202,43	401 568,27	
	Recettes réalisées (1)	B	111 046,65	197 883,86	308 930,51	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	445 780,09	327 487,88	773 267,97	
	Dépenses réalisées (1)	E	257 321,83	90 296,02	347 617,85	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-146 275,18	107 587,84	-38 687,34	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	257 414,25	75 345,23	332 759,48	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	111 139,07	182 933,07	294 072,14	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	111 139,07	182 933,07	294 072,14	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

● Délibération n°2025-013 : BUDGET EAU - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique 2024 qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

257 414.25 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

114 285.45 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -146 275.18 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 107 587.84 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :
0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 221 873.29 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n°2025-014 : BUDGET EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la loi 82-123 du 2 mars 1982 et, notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel relatif au budget prévisionnel relatif au budget général, pour l'exercice 2025,

FONCTIONNEMENT			114 485,84	
DEPENSES		327 487,88	83 398,02	388 075,72
Ch. 011	Charges à caractère général	96 250,00	18 794,11	97 000,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés			50 000,00
Ch. 014	Atténuations de produits	80 000,00	11 753,00	50 000,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	93 386,97		133 931,48
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 635,24	46 635,24	46 635,24
Ch. 66	Charges financières	6 215,67	6 215,67	5 509,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
RECETTES		327 487,88	197 883,86	388 075,72
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	114 285,45		221 873,29
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 799,88	14 799,88	14 799,88
Ch. 70	Ventes produits fabriqués, prestations	151 402,55	136 139,98	151 402,55
Ch. 77	Produits exceptionnels	47 000,00	46 944,00	



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

INVESTISSEMENT		-30 284,32	-156 522,30	
DEPENSES		430 980,21	242 521,95	634 984,97
Op. OPFI	Opération financière	20 143,31	20 143,31	32 844,76
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			14 799,88
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées	20 143,31	20 143,31	18 044,88
Op. 13	RESEAUX EAU DIVERS	110 000,00	2 280,00	30 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	110 000,00	2 280,00	30 000,00
Op. 17	Aménagement Hameau les terrasses	226 351,31	220 098,64	7 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	226 351,31	220 098,64	7 000,00
Op. 2020	Travaux divers	74 485,59		80 510,61
Ch. 23	Immobilisations en cours	74 485,59		80 510,61
Op. 2024	RESERVOIR ET RACCORDEMENT			484 629,60
Ch. 23	Immobilisations en cours			484 629,60
RECETTES		400 695,89	85 999,65	634 984,97
Op. OPFI	Opération financière	400 695,89	85 999,65	291 705,79
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	257 414,25		111 139,07
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	93 386,97		133 931,48
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 635,24	46 635,24	46 635,24
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 259,43	39 364,41	
Op. 2024	RESERVOIR ET RACCORDEMENT			343 279,18
Ch. 13	Subventions d'investissement			343 279,18

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n°2025-015 : BUGDET GÉNÉRAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 de la Commune de La Grave, voté par le Conseil Municipal le 18 mars 2024,

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés ; entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 209 297,89	2 444 438,65	3 653 736,54
	Recettes réalisées (1)	B	780 733,58	2 201 910,72	2 982 644,30
	Restes à réaliser	C	30 000,00	0,00	30 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 132 261,69	2 586 592,98	3 718 854,67
	Dépenses réalisées (1)	E	679 351,72	1 697 025,99	2 376 377,71
	Restes à réaliser	F	93 156,00	0,00	93 156,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	101 381,86	504 884,73	606 266,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-77 036,20	142 154,33	65 118,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	24 345,66	647 039,06	671 384,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-63 156,00	0,00	-63 156,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-38 810,34	647 039,06	608 228,72

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

● Délibération n°2025-016 : BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -77 036.20 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 142 154.33 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 101 381.86 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 504 884.73 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 93 156.00 €

En recettes pour un montant de : 30 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 38 810.34 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 38 810.34 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 608 228.72 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

● Délibération n°2025-017 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOM



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM sans calendrier pré établi.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les montants suivants :

En Fonctionnement : 482 826,55 €

Demande le paiement au plus tard le 31 octobre 2025

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n°2025-018 : Vote des taux des taxes locales

VU l'article L21.21-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2331-3 et L.2332-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1636 B et suivants du code général des impôts ;

VU l'article 1639 A du code général des impôts ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adopter les taux d'imposition des impôts direct locaux à appliquer au titre de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT qu'à compter de 2021, la suppression de la taxe d'habitation a conduit les communes à récupérer le taux et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur la base des taux appliqués en 2020, correspondant au taux de la commune majoré du taux du département des Hautes-Alpes ;

CONSIDERANT qu'en conséquence de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation a été figé jusqu'en 2022 à sa valeur de 2019 ;

CONSIDERANT qu'à compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités territoriales ;

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2025.

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	46,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	110,71 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	11,17 %

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n°2025-019 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2025



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2025 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions figurants sur le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 16 694,80€.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025	
OBJET	VOTE DU CONSEIL
AIDA	3 000,00 €
Le Porche des veilleurs	3 000,00 €
Association de vélo alternatif	2 500,00 €
Chemin d'avant	2 500,00 €
824000	2 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers du pays de la meije	1 000,00 €
3000 express	800,00 €
Secours Catholiques	500,00 €
Protection civile	500,00 €
Rugby Club du Briançonnais	500,00 €
Solidarité handicapé du briançonnais	200,00 €
Fonds social pour le logement 05	194,80 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Délibération n°2025-020 : BUDGET GÉNÉRAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la loi 82-123 du 2 mars 1982 et, notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel relatif au budget prévisionnel relatif au budget général, pour l'exercice 2025,



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

<i>Nomenclature</i>	<i>Budget total</i>
Fonctionnement	
Dépense	2 088 901,90
Ch. - 011 Charges à caractère général	427 692,95
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	340 066,66
Ch. - 014 Atténuations de produits	17 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	676 229,07
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 166,40
Ch. - 65 autres charges de gestion courante	564 961,35
Ch. - 66 Charges financières	9 785,47
Recette	2 088 901,90
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	608 228,72
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	81 986,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	135 340,51
Ch. - 731 Impositions directes	530 720,00
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	381 697,15
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	348 291,52
Ch. - 78 Reprises sur provisions semi-budgétaires	2 638,00



LA GRAVE - LA MEIJE

COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Investissement	
Dépense	1 133 114,53
Op. - OPFI Opération financière	128 462,16
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	73 000,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	40 552,16
Ch. - 27 Autres immobilisations financières	14 910,00
Op. - 153 VOIES ET RéSEAUX DIVERS	299 334,00
Ch. - 21 immobilisations corporelles	299 334,00
Op. - 164 ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	20 000,00
Ch. - 21 immobilisations corporelles	20 000,00
Op. - 170 ACQUISITION/VENTE TERRAINS	30 500,00
Ch. - 21 immobilisations corporelles	30 500,00
Op. - 216 SYNDICAT MIXTE REMONTEES DU CHAZELET	60 460,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	60 460,00
Op. - 244 TOUR DES AIGUILLES D'ARVE	3 000,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	3 000,00
Op. - 246 MOULIN DE VALFROIDE	192 450,66
Ch. - 23 Immobilisations en cours	192 450,66
Op. - 249 EGLISE	43 076,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	43 076,00
Op. - 252 RÉNOVATION BATIMENT ANCIEN : ANCIENNES ÉCOLES DE VENTELON	40 000,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	40 000,00
Op. - 256 RÉVISION GÉNÉRAL DU PLU	54 090,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	54 090,00
Op. - 265 Eau/Assainissement/Réseaux : Travaux d'aménagement	1 000,00
Ch. - 21 immobilisations corporelles	1 000,00
Op. - 275 RESTAURATION DU RESEAU D'EAU - PARTIE RESERVE INCE	145 388,88
Ch. - 21 immobilisations corporelles	145 388,88
Op. - 276 RESTAURATION MAISON DES SAISONNIERS et BUREAU DES	75 352,83
Ch. - 21 immobilisations corporelles	75 352,83
Op. - 279 REFECTION DES RÉSEAUX LE CHAZELET	40 000,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	40 000,00
Recette	1 133 114,53
Op. - OPFI Opération financière	851 593,83
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 345,66
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	676 229,09
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 166,40
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	97 852,68
Op. - 153 VOIES ET RéSEAUX DIVERS	21 848,40
Ch. - 13 Subvention d'investissement	21 848,40



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

Op. - 165 BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS	60 000,00
Ch. - 13 Subvention d'investissement	60 000,00
Op. - 239 MISE EN VALEUR FONTAINES	16 596,30
Ch. - 13 Subvention d'investissement	16 596,30
Op. - 246 MOULIN DE VALFROIDE	131 500,00
Ch. - 13 Subvention d'investissement	131 500,00
Op. - 249 EGLISE	16 576,00
Ch. - 13 Subvention d'investissement	16 576,00
Op. - 265 Eau/Assainissement/Réseaux : Travaux d'aménagement	30 000,00
Ch. - 13 Subvention d'investissement	30 000,00
Op. - 275 RESTAURATION DU RESEAU D'EAU - PARTIE RESERVE INCE	5 000,00
Ch. - 13 Subvention d'investissement	5 000,00

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Sylvie MATHON